

PÔLE-EMPLOI ET LES DOUZE TRAVAUX D'ASTÉRIX ET OBÉLIX.

Quelle compétition !!! Serait-ce Pôle-Emploi qui gagnera ou les douze travaux.

On entre littéralement dans la maison des fous. Entre les aberrations qui se transforment pour le demandeur d'emploi en abréviations, il n'y a qu'un pas.

En effet il y a : le G.D.D.,- l'E.S.I.,- le R.R.A.,-les A.R.C.,- les A.Z.L.A.- les G.P.F. ; les P.I.L.A., les B.O.D.O.S.,- les C.P.F.-A.R.C., les B.O.D.O.S.-A.R.C., les formations N.P.D.E.- les Active-Emploi, les D.A.L.,- les M.A.N.A.C.,- les R.E.P. bref, j'en passe et des meilleurs sans oublier aussi ce nouveau verbe qui a l'air d'être du premier groupe c'est *uploader* quelle trouvaille ! Il y a de quoi perdre son latin.

Pôle-Emploi aurait-il fumer la moquette ou aurait-il trouvé la ou les bonnes formules pour écarter le plus possible les demandeurs d'emploi qui sont, rappelons-le, des ayants-droit ?

La dématérialisation est un puit sans fond car les dossiers saisis par les demandeurs d'emploi (dossier indemnisation par exemple) sont généralement, comme par hasard, toujours incomplets. On serait à même de croire, à juste titre, que cela cache une volonté délibérée de retarder d'une part l'inscription du demandeur d'emploi (déjà il faut noter qu'il y aura 10 jours supplémentaires pour que le dossier soit traité par Pôle-Emploi du fait même de cette dématérialisation) ce qui a comme conséquence ce sont les retards récurrents d'indemnisation et ainsi faire des économies et encore des économies sur le dos des chômeurs.

Maintenant ne nous cachons pas le visage et regardons la vérité en face : les radiations seront beaucoup plus massives qu'avant avec le corps des contrôleurs de la recherche d'emploi – les retards à indemnisations vont se multiplier grâce à la gestion informatique qui est en train de se mettre en place – les discriminations vont avoir lieu car beaucoup de gens ne maîtrisent pas forcément l'outil informatique mais, aussi, beaucoup de personnes ne sont pas dotées d'ordinateur et encore moins de liaison internet.

Rappelons aussi qu'il n'est aucunement obligatoire de posséder un ordinateur ni une liaison internet ni une ligne téléphonique, par contre il appartient à Pôle-Emploi d'indemniser les ayants droit et de leur trouver du travail au de leur compliquer la tâche qui est déjà assez difficile pour retrouver un emploi.

Il est donc, par conséquent, indispensable que Pôle-Emploi révise de fond en comble ses nouvelles directives et sa nouvelle organisation car ce dernier va à l'encontre des missions qui lui sont dévolues



En effet, outre que Pôle-Emploi devient un organisme incontrôlable et incontrôlé, ce dernier a mis en place un corps de contrôleurs de la recherche d'emploi, c'est kafkaïen.

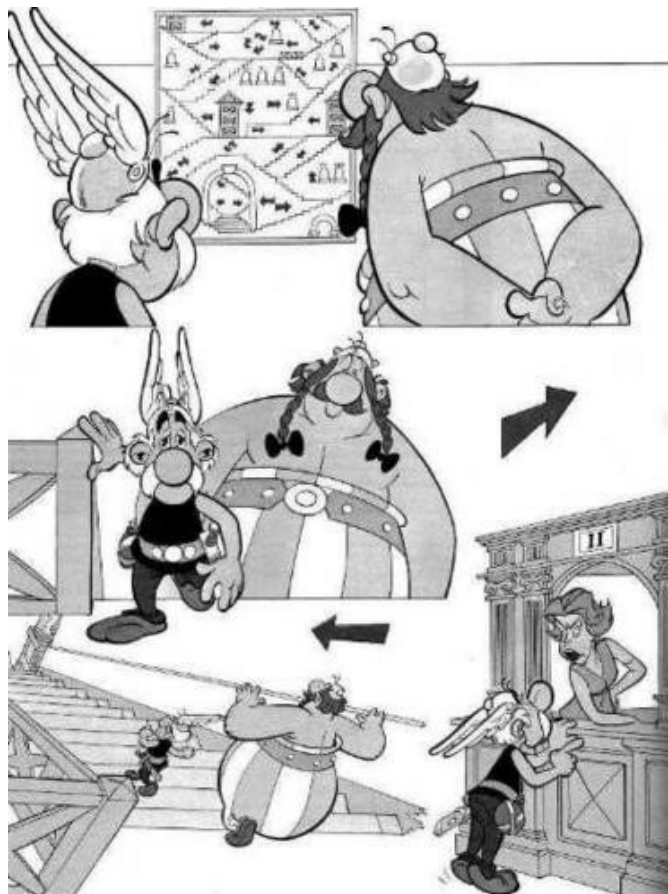
Hors le fait-même qu'ils osent mettre en place un corps des contrôleurs de la recherche d'emploi qui leur donne le pouvoir de sanctionner les demandeurs d'emploi de manière pécuniaire sort totalement, d'une part, de la convention des droits de l'homme mais est, d'autre part, parfaitement anticonstitutionnel « nul n'a le droit de se faire justice à soi-même ».

Ce corps des contrôleurs de la recherche d'emploi est tout à fait illégal car il a été instauré uniquement sous la responsabilité de Jean BASSERE Directeur général de Pôle-Emploi nommé par Xavier BERTRAND ancien ministre du travail de Nicolas SARKOZY, il a été reconduit dans ses fonctions par Michel SAPIN ministre soi-disant socialiste ou soi-disant de gauche de Monsieur François HOLLANDE et sacralisé par son successeur Monsieur François REPSAMEN – en effet aucun texte de loi ne légitimise ce corps de contrôleurs de la recherche d'emploi et pour cause ce dernier est inconstitutionnel. Il n'a, du reste, été validé que par un décret ministériel signé de François REPSAMEN qui ne l'a, et pour cause, pas fait légalisé par un texte de loi.

De plus ce dispositif a servi d'outil de vengeance de la part du responsable de mise en place de ce corps de contrôleurs. En effet, lors d'un comité territorial de liaison, une de mes camarades s'en est prise de manière réactive face à ce responsable qui n'a pas pu, faute d'argument, justifier la pertinence et la présentation de ce corps de contrôleurs de la recherche d'emploi et pour cause ! Ce dernier en pleine réunion et ce devant toute l'assemblée lui a rétorqué « Madame, je m'en souviendrai » et un mois plus tard ma camarade faisait d'un contrôle- comme par hasard !

Malgré deux rendez-vous : l'un en intersyndical et associatif à la D.T. devant Bruno MEYER et un autre plus confidentiel à la D.R. devant Monsieur Frédéric TOUBEAU rien n'y a fait ils ont continué à maintenir leur procédure, ils nous ont même dit que cette procédure était « aléatoire » et que dans ce cas de figure ils ne pouvaient rien faire.

Cela signifie, en suspens, qu'en cas de condamnation de Pôle-Emploi par n'importe quels tribunaux c'est « ALEATOIRE » qui sera condamné et qui ira, peut-être en prison puisque dans ce cas de figure les dirigeants de Pôle-Emploi se réfugieront derrière la machine.



Par contre le Maire de Thouars aura tout lieu de s'inquiéter car il va y avoir une recrudescence de nouveaux résidents dans sa commune si Pôle-Emploi dit à tout le monde qu'il contrôle « c'est aléatoire ».

Sans oublier le fait que toutes les agences Pôle-Emploi sont dorénavant fermées les après-midi ce qui constitue un éloignement des demandeurs d'emploi face à un organisme qui est sensé les servir mais, dans les circonstances actuelles c'est inacceptable.

Imaginons qu'un jour les urgences médicales soient fermées et que seuls les patients pourvus d'un rendez-vous soient pris en compte.

Carl PIVET.



